

Concours SEP'artage

Règlement officiel

JEU CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION CHOCOCLEF.



Ligue Belge de la
Sclérose en Plaques
Communauté Française ASBL

Les présentes conditions s'appliquent à l'action « Concours SEP'artage » (ci-après dénommée : « l'Action ») de « La Ligue Belge de la Sclérose en Plaques – Communauté Française A.S.B.L.».

Cette action est organisée par « La Ligue Belge de la Sclérose en Plaques – Communauté Française A.S.B.L.» (Ci-après abrégée : «L.B.S.P. –CF A.S.B.L.») située à 5100 Naninne au n°6 de la rue des Linottes.

Ce concours se tiendra du 1er septembre 2017 au 31 décembre 2017. Le tirage au sort aura lieu le 15 janvier 2018 et les résultats seront communiqués au plus tard le 22 janvier 2018.

a. Généralités

- La «L.B.S.P. – CF A.S.B.L. A.S.B.L.» se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, de mettre un terme à l'Action ou d'en modifier les conditions.
- Il n'est pas possible de participer au concours d'une manière autre que celle décrite dans le présent règlement.

b. Conditions de participation

- Être belge et domicilié en Belgique dans l'une des cinq provinces de la Région wallonne ou dans la partie francophone de la Région de Bruxelles-Capitale .
- Être majeur/e.
- Être vendeur pour l'Opération Chococlef ou le devenir.
- Vendre uniquement les produits Galler exclusivement réservés à l'Opération Chococlef sans changer/modifier (à la hausse ou à la baisse) leur prix.
- Acheter auprès du responsable de sa région pour minimum 60€ de produits Galler (retours non possibles).
Pour trouver le responsable de votre région, nous vous invitons à parcourir le site internet de l'Opération : <http://www.chococlef/contact>
- En participant à l'Action, le participant marque son accord avec les présentes conditions.

c. Prix

Contenu des prix :

- Un gagnant par province (Namur, Liège, Hainaut, Luxembourg, Brabant Wallon plus un gagnant de la partie francophone de la Région de Bruxelles - Capitale) sera tiré au sort parmi les participants . Ils remporteront chacun :
Un paquet de sept petits bâtons Galler de 27 grammes par semaine pendant un an
- La «L.B.S.P. – CF A.S.B.L. » se réserve le droit, à tout moment, de remplacer sans préavis l'un des prix par un lot de valeur équivalente.
- Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort informatique via le site <http://www.dcode.fr/tirage-au-sort-nombre-aleatoire>.
- Les gagnants seront informés par écrit (courrier postal ou e-mail) au plus tard le 22 janvier 2018.
- Les prix ne peuvent pas être échangés contre des espèces et ne sont pas cessibles.
- Aucune correspondance ne sera échangée à propos des prix ???

d. Données

- Pour participer à l'Action, il peut vous être demandé de fournir certaines informations personnelles (par exemple votre nom, adresse e-mail et/ou adresse postale).
- Vous garantissez que toutes les données fournies par vos soins sont correctes, actuelles et complètes.
- Les données à caractère personnel ne sont pas communiquées à des tiers.

e. Dispositions finales

Tous les droits d'auteur concernant le contenu du présent site, dont les textes, images, compositions et autres informations, sont détenus par la «L.B.S.P. -CF A.S.B.L. ».

- La «L.B.S.P. – CF A.S.B.L.» se réserve le droit d'exclure des participants en cas de (suspçon de) fraude ou de manipulation de l'Action.
- L'Action est soumise à la législation belge. Les litiges seront soumis au juge compétent de Namur.
- La «L.B.S.P. – CF A.S.B.L.» ne peut être tenu pour responsable des éventuelles erreurs de programmation ou de tout problème lié aux connexions internet.
- Les frais liés aux connexions internet ou à l'envoi de requêtes écrites ne seront pas remboursés.
- La «L.B.S.P. – CF A.S.B.L.» décline toute responsabilité concernant les erreurs susceptibles de figurer dans l'Action.

Document établi à Naninne, 20/06/2017



Concours SEP'artage

Merci



Ligue Belge de la
Sclérose en Plaques
Communauté Française ASBL